

## Convention d'organisation de service de sécurité

### Particuliers

La convention d'organisation de service de sécurité définit les missions incombant aux associations ou aux particuliers utilisateurs de la salle socioculturelle de Pommerit Le Vicomte.

Exploitant : commune de Pommerit Le Vicomte

Site : salle socioculturelle – rue millstreet – Pommerit Le Vicomte

Particulier : organisateur.....

Date de la manifestation : .....

La salle est composée d'une salle avec un hall d'entrée et un bar, une scène, une cuisine équipée sans vaisselle, 2 salles annexes, un local de rangement, des sanitaires, relevant des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Type L de 2<sup>ème</sup> catégorie

La capacité maximale de l'établissement est de 332 personnes dont 1 personne au titre du personnel représentant l'exploitant se répartissant comme suit :

- une grande salle (252 personnes)
- 2 petites salles (2 x 40 personnes)
- Un hall d'entrée
- Une scène
- Une cuisine
- Un local de rangement
- Des sanitaires
- Des combles : non accessibles au public

### PLANNING

<u>Jour</u>	<u>Activité</u>	<u>Heures d'utilisation</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Personnes assurant les missions de sécurité</u>

L'association ou le particulier assure les missions suivantes :

- Connaître et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- Prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité ;
- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;

L'association ou le particulier certifie avoir :

- Pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter ;
- Procède avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- Reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

Fait à Pommerit Le Vicomte, en deux exemplaires le .....

Le propriétaire

Le locataire

La Maire

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Florence LE SAINT

